

Questions orales

M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat et membre du camp du non.

Le premier ministre considère-t-il également que la position de son allié fédéraliste est un simple caprice et va-t-il également le balayer du revers de la main?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un revirement très agréable. Hier, on me reprochait de forcer tous les gens d'affaires à être de mon bord. Il y en a qui ne sont pas d'accord avec nous; c'est cela, la démocratie.

• (1420)

Je ne demande pas à tout le monde d'être de notre bord. Ce que nous faisons en ce moment, c'est d'essayer de donner des moyens législatifs au ministre du Développement des ressources humaines pour s'assurer que les programmes soient mieux coordonnés. Et nous essayons présentement de trouver avec les provinces, y inclus le Québec, des moyens de décentralisation et des arrangements administratifs pour que les citoyens puissent en profiter directement.

Je pense que notre but n'est pas de bâtir une fonction publique plus grande à Ottawa. On en a fait la preuve dernièrement en supprimant 45 000 postes de fonctionnaires au fédéral. Si nous étions ici pour bâtir des empires, on ne congédierait pas 15 p. 100 de la main-d'oeuvre.

Si on peut offrir les services aux citoyens d'une meilleure façon qu'à l'heure actuelle, on est toujours prêt à considérer ces options. Mais notre objectif est de nous assurer que, dans les régions du Canada où il y a un plus grand nombre de chômeurs, ils reçoivent à peu près les mêmes avantages que dans les régions prospères du Canada.

En tant que gouvernement canadien, notre devoir est de nous assurer que les régions riches et les citoyens prospères qui travaillent au Canada sont en mesure d'aider partout au Canada, dans les provinces de l'Atlantique comme au Québec, ceux qui sont malheureusement en situation difficile, sans travail présentement.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

La Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre a vivement dénoncé hier le projet de loi fédéral C-96 dans ces mots: «Le Québec va devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle sur son territoire et rapatrier en conséquence les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec.»

Le ministre conviendra-t-il que le gouvernement fédéral, par son projet, se donne le pouvoir de passer directement une entente avec toute personne et tout organisme de son choix en se fichant du consensus des partenaires à la SQDM, de leurs priorités et des chômeurs québécois?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de

l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Mercier devrait être plus avisée parce qu'elle a suivi attentivement une bonne partie des mesures et des initiatives que nous avons prises.

En vertu du pouvoir législatif actuel, qui serait simplement ratifié dans le nouveau projet de loi, nous avons conclu une entente avec le gouvernement du Québec afin d'accorder de l'aide aux travailleurs plus âgés qui ont perdu leur emploi.

Nous achetons des rentes. L'an dernier, nous avons aidé près de 2 000 travailleurs au Québec. Ce pouvoir nous permet simplement d'acheter ces rentes pour aider les travailleurs âgés à toucher un certain revenu s'ils ne réussissent pas à trouver un autre emploi.

La députée de Mercier semble dire que le gouvernement fédéral ne peut pas travailler avec celui du Québec, que nous ne pouvons pas venir en aide aux travailleurs âgés, que nous ne pouvons pas acheter des rentes ni aider des gens qui ont perdu leur emploi. Elle nous dit de ne rien faire et de ne pas aider les gens qui n'ont plus d'emploi.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, après étude attentive et fouillée faite, les lois antérieures ne donnaient pas le pouvoir légal et constitutionnel au gouvernement de signer des ententes directement avec des individus ou des organismes. C'est ce que nous dénonçons.

Le ministre reconnaît-il que tout ce qu'il a à offrir aux Québécois, c'est une entente que Daniel Johnson lui-même a qualifiée en compagnie de sa collègue actuelle, ministre du Travail, d'entente à rabais et qu'il n'a pas voulu signer parce qu'elle ne correspondait pas du tout au consensus québécois?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la députée a fait une très grossière erreur sur les faits. Elle a dit que nous obtenions de nouveaux pouvoirs, en quelque sorte. Le fait est que la loi ne fait que confirmer les mandats existants en vertu de la compétence du Parlement dans des matières comme la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère du Travail.

Ainsi, l'année dernière, en vertu des pouvoirs existants qui seront simplement confirmés dans la nouvelle loi, nous avons conclu près de 10 000 ententes avec des sociétés sans but lucratif. Nous avons conclu 9 300 ententes avec des entreprises privées. Nous avons conclu 2 800 ententes avec des organismes du secteur public et des municipalités. Nous avons même conclu un certain nombre d'ententes avec le gouvernement du Québec. Par exemple, quand l'usine Hyundai de Bromont était sur le point de fermer, nous avons travaillé de très près avec le gouvernement du Québec afin de venir en aide aux travailleurs en chômage.

• (1425)

Nous faisons déjà ces choses-là en vertu du pouvoir actuel. Tout ce que nous voulons, c'est simplifier l'administration et arriver à une certaine cohésion afin de pouvoir offrir un meilleur service à la population du Québec.